



AVANTAGES FISCAUX DE L'ALCMS – ETAT D'AMAPA

1) ALCMS – Zone de Libre Echange de Macapa et Santana

Area de Libre Comércio de Macapa et Santana

Décret n°4544/02 (art. 101 et 102) du 26 décembre 2002

La Zone de Libre Echange de Macapa et Santana offre les avantages fiscaux suivants :

- Exonération de l'Impôt d'Importation (II) et de l'Impôt sur les Produits Industrialisés (IPI) pour les marchandises étrangères destinées à :

- La consommation et la vente dans l'ALCMS
- La transformation du poisson de l'élevage, des ressources et matières premières d'origines agricole et de la forêt.
- L'élevage et la pisciculture.
- La mise en place d'infrastructures liées à l'activité du tourisme et de services de quelque nature.
- Exportation et réexportation (suspension du PIS et COFINS)

- Exonération de l'IPI pour les marchandises nationales destinées à la commercialisation et à la vente dans l'ALCMS.

Les produits étrangers seront sujets aux impôts dès lors qu'ils sortent de l'ALCMS vers quelque autre point du territoire national.

Ce régime fiscal ne s'applique pas pour les produits suivants (Décret n°4544/02, Art. 2°).

- armes et munitions de quelque nature
- voitures particulières
- boissons alcoolisées
- parfums
- cigarettes et dérivés

2- Cas particuliers : champagne, vin, bière, eau de Cologne

Les produits ci-dessous mentionnés font parties des produits ne bénéficiant pas des avantages fiscaux de l'ALCMS (Décret n°4544/02, Art. 2°). Ces produits sont donc sujets aux impôts suivants :

Champagne

Impôts à l'importation (II): 20%

Impôts sur les produits Industrialisés (IPI): 20%

PIS: 1,65%

COFINS: 7,6%

ICMS:12%

Vin

Impôts à l'importation: 20%

Impôts sur les produits Industrialisés (IPI): 40%

PIS: 1,65%

COFINS: 7,6%

ICMS:12%

Bière

Impôts à l'importation: 20%

Impôts sur les produits Industrialisés (IPI): 40%

PIS: 2,5%

COFINS: 11,9%

ICMS:12%

Parfum: Eau de Cologne

Impôts à l'Importation: 18%

Impôts sur les produits Industrialisés (IPI): 12%

PIS: 2,2%

COFINS: 10,3%

ICMS:12%

Les impôts sont cumulatifs. Dans le cas du champagne, le total de l'imposition serait de 56,2% + ICMS.

NB : Taux d'imposition relevé le 01/11/2009, sujet à des variations

PIS (Programme d'Intégration Sociale), COFINS (Contribution pour le Financement de la Sécurité Sociale), ICMS (Impôts sur la circulation de marchandises et les prestations de services)

Pour plus d'informations, contacter le Service d'Appui à l'International de la CCIG :

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane

Place de l'Esplanade – BP 49

97321 CAYENNE

tel : 0594299632

g.prosper@guyane.cci.fr

Représentation de la CCIG à Macapa

Tel/Fax : +55 9632232034

a.dasse@guyane.cci.fr